

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Contrat ambition Région Auvergne-Rhône-Alpes

• date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 404-17 C

objet **RD - Contrat ambition Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Xavier Dullin, président, indique que l'action régionale à destination des collectivités passait jusqu'en 2016 par la contractualisation des CDDRA (Contrats de développement durable Rhône-Alpes) afin de mobiliser les financements. Les dossiers étaient instruits au niveau de Métropole Savoie.

Par courrier adressé aux présidents d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), le président de la Région a affirmé sa volonté de contractualiser directement avec les EPCI et uniquement sur des projets d'investissement portant sur l'aménagement du territoire.

Ces nouveaux CAR (Contrats ambition Région) seront signés pour une durée de trois ans (2018-2020), sur la base d'une liste de projets établie en amont. 220 000 000 € composent ce plan pour l'ensemble des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le montant des aides possibles est de 30 000 € minimum par projet, avec un taux d'intervention de 50 % maximum.

Le territoire de l'agglomération bénéficie d'une enveloppe de 4 563 000 €, dont 2 500 000 € pour les projets portés par Chambéry métropole - Cœur des Bauges. Un tableau des projets de l'agglomération et des communes est présenté en annexe.

Le dispositif CAR sera également accompagné du dispositif Commune rurale (population inférieure à 2 000 habitants) et du dispositif Bourg centre (population comprise entre 2 000 et 20 000 habitants). La Région contractualisera directement avec les communes dans le cadre de ces plans (cf tableaux en annexe à titre indicatif).

Certains dossiers communaux ont été transférés des dispositifs Commune rurale et Bourg centre vers le CAR pour préserver les enveloppes affectées à ces deux premiers dispositifs. Ainsi, pour le territoire de l'agglomération :

- l'enveloppe totale du dispositif Commune rurale est de 238 000 €. Sur les 584 763 € initialement ciblés sur ce dispositif, 360 000 € seront financés par le CAR,
- l'enveloppe totale du dispositif Bourg centre est de 533 000 €. Sur les 1 360 000 € initialement ciblés sur ce dispositif, 950 000 € seront financés par le CAR.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu l'avis du Comité des maires du 17 novembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite la contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Contrat ambition région pour le territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 2 : sollicite les crédits régionaux conformément au programme opérationnel joint en annexe,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le Contrat ambition Région et tout document y afférent.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 404-17 C

Objet de l'acte : RD - Contrat ambition Région Auvergne-Rhône-Alpes
Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte : 14 décembre 2017
Annexe : programmation CAR; programmation ruralite et bourg centre; Portrait et stratégie du territoire; Chiffre clefs;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20393H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20393H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017